

Institution et vie politique
Délégation de signature (5.5)

**ARRETE DE DELEGATION DU MAIRE
AUX FONCTIONNAIRES TITULAIRES DE LA COMMUNE
DE LYS-LEZ-LANNOY**

Arrêté du maire n° DGS/A/2026.38
Abroge et remplace l'arrêté DGS/A/2026.19
Monsieur HESPEL Jonathan

Le Maire de la ville de LYS LEZ LANNOY,

Vu l'article L 2122-19 du Code général des collectivités territoriales, conférant au Maire le pouvoir de déléguer sous sa responsabilité et sa surveillance sa signature, au Directeur Général des Services, au directeur général adjoint, au directeur général, au directeur des services techniques et aux responsables de services communaux,

Considérant la nécessité d'accorder une délégation de signature à Monsieur HESPEL Jonathan, responsable des services techniques, afin d'assurer la continuité du service public,

- ARRÊTE -

Article 1 – Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à **Monsieur HESPEL Jonathan**, fonctionnaire titulaire de la commune, pour les actes suivants :

- Les arrêtés de voirie

Article 2 – La signature par Monsieur Jonathan HESPEL des pièces et actes repris à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du Maire ».

Article 4 – Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Lys-Lez-Lannoy et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 6 – Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et inscrit au recueil des arrêtés de la Ville de Lys-Lez-Lannoy et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet et au Trésorier Principal.

Fait à Lys lez Lannoy, le 24.03.2026

Notifié à l'agent le



Charles-Alexandre PROKOPOWICZ
le Maire